



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Elvina SAVIOUX, Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°07-03102025-02 : Travaux d'amélioration énergétique et sécurisation des équipements du Pôle Sports Loisirs : Attribution du marché

Une consultation pour la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques et de sécurisation des équipements du Pôle Sports Loisirs a été lancée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1, 1^o du Code de la commande publique.

Les prestations comportent une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- Tranche ferme : « Echangeur récupération de chaleur + variateurs pompes Alcali + modifications tuyauterie »
- Tranche optionnelle n°1 : « Automatisme + centrale déshumidification »
- Tranche optionnelle n°2 : « Variateur de vitesse pour un groupe froid »

Les travaux de la tranche ferme seront réalisés durant l'automne 2025 et ceux des tranches optionnelles seront réalisés au printemps 2026, le cas échéant.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 5 septembre 2025 aux Affiches de Grenoble et Dauphiné et mis en ligne sur le Profil acheteur de la Commune.

La date de remise des offres a été fixée au 26 septembre 2025 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique : 65%
- Prix de l'offre : 30%
- Valeur environnementale : 5%.

Une offre a été remise dans les délais par l'entreprise CLAUGER.
La copie du rapport d'analyse des offres est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux d'amélioration énergétique et sécurisation des équipements du Pôle Sports Loisirs à la société CLAUGER, 7 rue de l'industrie – 69530 BRIGNAIS de la manière suivante :
 - Tranche ferme : 74 851.62 € HT
 - Tranche optionnelle n°1 : 179 732.58 € HT
 - Tranche optionnelle n°2 : 68 573.80 € HT
- Précise que les tranches optionnelles seront affermies au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2158 des budgets Patinoire/Piscine & PSL 2025 et 2026.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

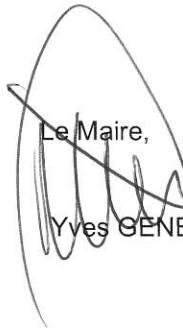
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le



Le Maire,
Yves GENEVOIS

